

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D074/2017

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres En exercice : 21 Présents : 12 Votants : 12	<p>Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.</p> <p>Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.</p>
--	---

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELEE

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Brionne

PJ : Convention

Monsieur le Président informe que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), site de Brionne, fonctionne depuis septembre 2017, tous les lundis matins, au sein de l'espace Taurin.

Monsieur le Président précise que cette salle est gracieusement mise à disposition par la commune de Brionne et que cette mise à disposition est régie par la convention ci-après annexée.

Il soumet donc cette convention à l'approbation de l'assemblée.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Brionne.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017